

Au mois de juillet 2023, peu après la fusion des organismes de gestion de l'Eca et de l'Iséta, nous interpellions le président de l'association pour lui faire part de préoccupations de personnels intégrant un ensemble déjà complexe.

Nous avons fait part déjà ce moment du peu de concertations au sujet de l'organisation des services et du respect des règles sanitaires liées au Covid.

Plus de deux années après, nous ne pouvons que constater que la direction tient son cap : concerter collectivement le moins possible, donner satisfaction à des demandes individuelles autant que possible. Cela interroge sur un système basé sur la loyauté au chef plutôt que le respect des règles des institutions ministérielles de l'éducation nationale ou de l'agriculture.

A Chavanod, un personnel pour obtenir des informations ou obtenir satisfaction individuellement doit passer par un des deux, trois ou quatre bureaux. Il obtiendra satisfaction, si la ou le chef local le souhaite. Dernier exemple en date les documents papiers remis par le cadre éducatif au sujet de la gestion des élèves posant des difficultés. Cet exemple est intéressant sur différents points : manque de personnel de vie scolaire, difficultés d'organisation, superposition de procédures pour les exclusions d'élèves, et bien sûr absence de concertation avec les premiers concernés : les enseignants.

L'expression de la gestion par proximité avec untel se voit au gymnase : en 2 ans, deux départs de suppléants, remerciés pour des bruits qui courent ? Pendant ce temps, fait unique dans le département (voir plus) la direction semble vouloir punir par privation d'heures supplémentaires en faisant venir d'un autre établissement du département un ... suppléant.

Ces questions pourraient être traitées au sein du CSE. Il faudrait pour cela que l'ordre du jour soit discuté avec l'ensemble des membres du CSE. A ce jour, c'est hypothétique tout comme le contenu des compte-rendus lorsque le sujet peut-être gênant pour la direction.

Le CSE est le lieu d'expression des revendications individuelles et/ou collectives. C'est ainsi même si cela ne convient pas.

Les personnels pourraient-être en situation de bénéficier d'une NAO avec un minimum de sincérité par la production des comptes financiers de l'association. Ce n'est pas le cas. L'obligation de publier les comptes de l'association de gestion n'est pas mise en œuvre, pas plus que la présentation en CSE.

La rentrée scolaire 2026 est censée se préparer dès le mois de Janvier. Le tableau de service de l'établissement sous tutelle de l'éducation nationale est à rendre au Rectorat, au mois de Mars 2026. Les concertations au sein des équipes doivent-être engagées avant.

Que cachez-vous ? Que craigniez-vous ? Ce sont les règles de l'État qui posent problème ? Pourquoi avoir signé l'association à l'enseignement public tant du côté agriculture qu'à l'éducation nationale, en plus de la tutelle du ministère du travail ?

Même les règles d'affiliation relatives à l'association sportive de l'établissement de l'éducation nationale sont visées. Ce sont les élèves qui sont pénalisées et non les agents. Le cadre légal ne convient pas à ce point à la direction ?

Vous placez des signes religieux autant que vous le pouvez. Y compris sur la devise de la République à Poisy. La devise de la République, les drapeaux européen et français qui figuraient, sans honte, au fronton de l'ECA ont été remplacé par des panneaux découlant probablement d'une lecture singulière, par la direction, des Écritures. Merci de rétablir, sous quinze jours, ce que la loi des hommes prévoit.

Merci de votre attention.